



Ref: ICGLR/RT/D-CN/02
Original: English

TABLE RONDE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DES GRANDS LACS

NOTE CONCEPTUELLE

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES
GRANDS LACS – CIRGL**

5-6 NOVEMBRE 2009

**HOTEL SOURCE DU NIL
BUJUMBURA (BURUNDI)**

I. Introduction:

1. Une Table ronde sur la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands sera organisée du 5 au 6 novembre 2009 à Bujumbura (Burundi)

II. Historique et justification

2. La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs est un mécanisme régional pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans les principaux pays de la région des Grands Lacs d'Afrique ainsi que dans les États voisins immédiats de la région qui sont désignés sous le nom de « pays cooptés ». Les **onze pays membres** sont les suivants : Angola, Burundi, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Soudan, Tanzanie et Zambie. Les **sept pays cooptés** sont : Botswana, Égypte, Éthiopie, Malawi, Mozambique, Namibie et Zimbabwe.
3. Le processus de la CIRGL a vu le jour à la suite d'une initiative conjointe en 1966 entre les Nations Unies et l'Union africaine aux lendemains du génocide de 1994 au Rwanda et du conflit, de l'instabilité et de la guerre prolongés dans la partie Est de la République démocratique du Congo vers la fin des années 90. Ces événements ont engendré l'insécurité généralisée qui a entraîné la régionalisation des conflits qui constituaient une menace à la paix, à la sécurité et au développement dans la région. Par la suite, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, à travers ses résolutions nos. 1291 et 1304 de 2000, s'est prononcé en faveur d'une Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Alors que les consultations formelles ont commencé en 2001, le lancement du processus préparatoire de la Conférence n'a eu lieu qu'en juin 2003 à Nairobi (Kenya).
4. Un Groupe des amis¹ de la région des Grands Lacs a été mis en place en décembre 2003 avec le soutien de 27 pays et de 10 organisations internationales. Depuis ses débuts, le Groupe des amis a servi de voix collective pour le processus de la Conférence et a accordé un appui politique, diplomatique, technique et financier aux activités conduisant à l'institutionnalisation de la Conférence, tout particulièrement la Déclaration de Dar es Salaam et le Pacte. Le Groupe des amis avait reconnu que la contribution de la communauté internationale serait indispensable au succès de la Conférence et à la mise en œuvre du Pacte.

¹ Les pays membres du Groupe des amis sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Gabon, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Koweït, Luxembourg, , Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, Russie, Saint-Siège, Suède, Suisse. Les organisations internationales sont : la Commission européenne, la Commission africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des Affaires politiques des Nations Unies, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Le Groupe des amis est présidé conjointement par le Canada et les Pays-Bas.

5. Les activités préparatoires susvisées ont abouti à l'organisation du premier Sommet des chefs d'États et de gouvernement à Dar es Salaam (Tanzanie) en novembre 2004 au cours duquel les États membres ont unanimement adopté la Déclaration de Dar es Salaam sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Dans la Déclaration de Dar es Salaam, les États membres ont déclaré leur détermination collective de transformer la région en une zone de paix et de sécurité durables, promouvoir la stabilité politique et sociale, et faciliter la croissance et le développement partagés. Cette conférence a été suivie par la signature du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs lors du deuxième Sommet tenu à Nairobi (Kenya) en décembre 2006.
6. La signature du Pacte a marqué le début du processus de mise en œuvre et de mise en place de mécanismes formels pour sa mise en application. Un mécanisme de suivi régional se compose du Sommet des chefs d'État et de gouvernement, du Comité interministériel régional, du Secrétariat de la Conférence, des mécanismes nationaux de coordination et du mécanisme de collaboration. Le Secrétariat est l'organe technique chargé d'engager, de faciliter et de coordonner la mise en œuvre du Pacte et des décisions du Sommet et du Comité interministériel. Il a été inauguré en mai 2007 et son siège social se trouve à Bujumbura (Burundi).
7. Les trois objectifs déclarés du Pacte sont les suivants:
 - Donner un cadre juridique aux relations entre les États membres
 - Donner un cadre pour la mise en œuvre du contenu du Pacte
 - Créer les conditions de sécurité, de stabilité et de développement durables parmi les États membres.
8. Le Pacte dispose de 10 protocoles et de 4 programmes d'action, à savoir:
 - Paix et sécurité
 - Démocratie et bonne gouvernance
 - Développement économique et intégration régionale
 - Questions humanitaires, sociales et environnementales

Les dix protocoles servent de base juridique et renforcent au moins un de ces programmes d'action.
9. Le Pacte est entré en vigueur le 21 juin 2008 après sa ratification par le nombre requis des États membres. Il accorde un cadre juridique régissant les relations entre les États membres dans la mise en œuvre de la Déclaration de Dar es Salaam, des Protocoles, des Programmes d'action, du Mécanisme régional de suivi et du Fonds spécial de reconstruction et de développement (FSRD).
10. Le Fonds a été créé en vue de financer la mise en œuvre des protocoles et des programmes d'action du Pacte. Il est financé par les contributions statutaires des

États membres et les contributions volontaires des partenaires de coopération et de développement. Le Fonds est abrité et géré par la Banque Africaine de Développement (BAD). Jusqu'ici, les États membres ont cotisé 4 millions USD au compte du FSRD.

11. Comme indiqué ci-dessous, la Table ronde sera organisée autour de deux domaines thématiques concernant les 4 programmes d'action évoqués plus haut, y compris les questions transversales. Elle portera également sur la mobilisation d'appui à la mise en œuvre du Pacte.

Domaine thématique 1: Paix, sécurité et bonne gouvernance

12. **Paix et sécurité** – Le programme d'action vise à promouvoir la gestion conjointe de la sécurité des frontières communes; promouvoir, maintenir et favoriser la coopération dans les domaines de la paix, de la prévention des conflits et de la résolution pacifique des différends ; et promouvoir la coopération inter-états dans les questions de sécurité générale, notamment combattre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, prévenir et combattre les activités criminelles transnationales organisées et le terrorisme.
13. **Démocratie et bonne gouvernance** – Le programme d'action vise à mettre en place des mécanismes régionaux qui œuvrent ensemble pour renforcer l'état de droit dans la région, promouvoir les droits de l'homme et combattre l'impunité ; consolider le processus de démocratisation en renforçant les capacités institutionnelles, en favorisant la participation politique de toutes les couches de la société ; en élaborant et en mettant en œuvre les stratégies d'information et de communication ; en harmonisant et en coordonnant les politiques sur la protection et la gestion judiciaire, notamment la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et les conflits violents connexes, le mauvais traitement des populations, le pillage, le commerce illicite et le détournement des deniers publics dans la région.
14. **Questions humanitaires et sociales** – Le programme d'action vise à promouvoir les politiques pour la prévention des catastrophes, la protection, l'assistance et la recherche des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays, ainsi que leur environnement ; et à promouvoir les politiques appropriées pour assurer l'accès aux services sociaux de base par les populations affectées par les conflits et les conséquences des catastrophes naturelles.

Domaine thématique 2: Développement économique, intégration régionale et questions transversales

15. **Développement économique et intégration régionale** – Le programme d'action vise la promotion de la coopération et de l'intégration économique par l'harmonisation et la coordination des politiques nationales et régionales avec les Communautés économiques régionales pertinentes dans le but d'améliorer la stabilité et la

compétitivité économique et de réduire la pauvreté ; développer des infrastructures communes dans les domaines de l'énergie, du transport et des communications ; promouvoir l'intégration régionale en renforçant la coopération multisectorielle et la solidarité entre les populations frontalières et les États voisins.

16. **Questions transversales** – Il existe des volets communs qui transcendent les quatre programmes d'action et qui sont nécessaires pour la mise en œuvre efficace de tous les projets et tous les protocoles en vue de la réalisation de la vision de la CIRGL. Il s'agit du genre, des droits de l'homme, de l'environnement, de la jeunesse, du VIH/SIDA et des établissements humains. Ces questions doivent être intégrées dans tous les projets de la CIRGL. L'accent est mis sur les projets à vocation régionale qui intègrent et favorisent les questions transversales. On veille également à ce que les projets mis en œuvre dans les États membres ainsi que les projets régionaux soient guidés par les principes régissant l'intégration de toutes les questions transversales.
17. **Principes de la CIRGL** : Les principes majeurs de la CIRGL sont: (i) **l'appropriation** par les pays de la région des Grands Lacs ; (ii) **l'inclusivité** d'autres parties prenantes principales tels que les groupes spéciaux de la société civile (femmes, jeunes, personnes handicapées), les ONG, les organisations confessionnelles et le secteur privé ; (iii) **la complémentarité** avec d'autres organisations dans la région ; et (iv) **le partenariat** avec les partenaires de développement, en particulier le Groupe des amis de la région des Grands Lacs. Dans cet esprit, les États membres œuvrent activement avec les partenaires de développement internationaux et les parties prenantes nationales et régionales en vue d'assurer un processus dynamique pour la consolidation de la paix et le développement.
18. **Projets de la CIRGL** : Les États membres ont approuvé au total 33 projets prioritaires qui s'inscrivent dans les groupes thématiques jugés importants, à savoir la paix, la stabilité, le développement et la prospérité dans la région. La mise en œuvre de quelques uns de ces projets est déjà en cours et le bilan est positif : la paix se rétablit progressivement dans l'Est de la RDC (paix et sécurité) ; la majorité des nations connaissent une stabilité politique accrue et ont retrouvé la confiance des partenaires de développement (démocratie et bonne gouvernance) ; et il y a eu des engagements financiers importants en faveur du développement économique régional et des efforts de reconstruction des infrastructures de la part, pour certains, des organisations opérant dans la région (développement économique et intégration régionale). Mais il y a encore des lacunes majeures dans la mise en œuvre des autres projets qui sont indispensables pour le Pacte.
19. C'est dans ce contexte que le troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CIRGL tenu à Lusaka (Zambie) le 10 août 2009 a entériné la recommandation du Comité interministériel d'organiser une Table ronde sur la mise en œuvre du Pacte, dans le but de mobiliser des ressources additionnelles pour l'exécution des

projets prioritaires non financés dans la région. Par conséquent, le Sommet a invité la Troïka² de la CIRGL d'assumer le rôle de chef de file pour la mobilisation d'appui en faveur de la table ronde.

III. Objectifs de la Table ronde

20. L'objectif global de la Table ronde est de mobiliser l'appui pour la mise en œuvre du Pacte. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- (i) Évaluer les réalisations et identifier les défis qui subsistent dans la région des Grands Lacs ;
- (ii) Réaffirmer le soutien politique des États membres en faveur de la mise en œuvre du Pacte;
- (iii) Présenter les propositions de projets dans les domaines prioritaires qui sont actuellement sans financement et qui ont besoin de soutien;
- (iv) Réunir le Groupe des Amis, les autres partenaires et parties prenantes pour réaffirmer leur soutien continu à la CIRGL; et
- (v) Amorcer un dialogue pour la mobilisation des ressources techniques et financières requises à travers les promesses et les engagements de soutenir les projets spécifiques soumis à la table ronde.

21. Cette réunion de deux jours sera ainsi une occasion suffisante pour évaluer les progrès réalisés et convenir des investissements stratégiques et du financement des priorités à l'avenir.

IV. Préparatifs

22. Plusieurs parties prenantes ont contribué au succès des préparatifs de cette conférence. Les États membres, à travers les coordinateurs nationaux, ont aidé à sensibiliser les parties prenantes dans leurs pays respectifs sur la CIRGL en général et sur la Table ronde en particulier. Nos partenaires ont, eux aussi et de façon variée, contribué à la popularisation de la Table ronde et à mobiliser le soutien en sa faveur.

23. Dans le même ordre d'idées, le Groupe des amis organisera une réunion avant la Table ronde le 4 novembre 2009 à Bujumbura (Burundi), une occasion de passer en revue l'avancement des préparatifs de la rencontre et de concrétiser leur soutien.

V. Résultat escompté

24. Il est envisagé que la réunion offrira un cadre unique d'interaction qui pourrait se traduire en engagements ou promesses à court ou à moyen terme. Il est par conséquent attendu que la Table ronde aboutira (i) à la présentation des propositions

² La Troïka se compose du président en exercice (Zambie), du président sortant (Kenya) et du prochain président désigné (Ouganda) du Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

de projets mettant en exergue les domaines prioritaires du Pacte qui requièrent encore le financement, (ii) les engagements et/ou promesses du soutien financier, technique et politique à la CIRGL pour la mise en œuvre des projets prioritaires et des protocoles inscrits dans le Pacte, et (iii) se convenir sur la voie à suivre.

VI. Organisations partenaires

25. Le Secrétariat Exécutif de la CIRGL, la Troïka, le gouvernement du Burundi en tant que pays hôte de la CIRGL accueillant la Table ronde, le Groupe des Amis, la Banque Africaine de Développement, l'Union Africaine, les Nations Unies et les Communautés Economiques Régionales telles que l'EAC, la CEEAC, la CEPGL, la SADC et le COMESA.
26. La Banque Africaine de Développement continue à fournir un soutien important à la CIRGL. Elle gère le Fonds spécial pour la Reconstruction et le Développement (FSRD), l'un des instruments clé du Pacte de la CIRGL. La banque est activement impliquée dans l'organisation de la table ronde en collaboration avec la CIRGL, en mettant à disposition des consultants et en fournissant des conseils techniques. Ces activités constituent un supplément à ses opérations normales dans la région.
27. En tant qu'initiateurs de la Conférence, l'Union Africaine et les Nations Unies continuent à soutenir le Secrétariat sur le plan technique dans la préparation de la table ronde, et on compte sur les CER et les OIG pour jouer un rôle actif visant à appuyer les projets dans leurs domaines respectifs.

VII. Dates et lieu

28. La réunion se tiendra à l'hôtel Source du Nil à Bujumbura (Burundi) les 5 et 6 novembre 2009.

VIII. Participation

29. La Table ronde rassemblera les dirigeants politiques des pays de la région, des représentants de haut niveau issus de chacun du Groupe des Amis, des partenaires de coopération internationaux, des institutions africaines de développement et d'autres parties prenantes. Il est envisagé que les chefs d'État et de gouvernement de la Troïka donneront le ton et les orientations aux débats sur les questions thématiques clé. La Commission de l'Union Africaine, les Communautés économiques régionales et les institutions et programmes des Nations Unies devraient jouer un rôle important pendant la conférence dans le cadre de leur mandat de mettre en œuvre les programmes de développement régionaux.

IX. Hôte

30. La table ronde sera abritée par le gouvernement du Burundi et organisée par le Secrétariat de la CIRGL avec le soutien de la Banque Africaine de Développement

VIII. Langues de travail

31. L'anglais et le français seront les langues de travail de la table ronde et les services de traduction et d'interprétation seront assurés.

X. Documentation

32. Le Secrétariat de la CIRGL fournira toute la documentation de base de la Table ronde sur internet. Les renseignements sur la table ronde peuvent être téléchargés du site : <http://www.icglr.org>. Toute demande de renseignements sur la table ronde peut être adressée au Secrétariat de la CIRGL : Tél. +257 22 25 68 24/25/27/29 ; Fax : +257 22 25 68 28 ; ou par email : roundtable@icglr.org : à l'attention de M. Charles Kapekele CHILEYA, Secrétaire Exécutif Adjoint et Charge de Programmes Principal, ou M. Franck Corneille MAMPOUYA M'BAMA, chargé de l'Administration et des Finances.